

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-24

L'an deux mil vingt-deux

Le cinq mai

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusé : /

Secrétaire de séance : Mme FREBAULT

Date de Convocation : 22 avril 2022

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE B384 SISE « LES TIARDS »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir une parcelle de terrain sise « les Tiards » appartenant à Monsieur Gérard SAPORITO, majeur protégé.

Cette parcelle jouxte une parcelle communale et est en partie placée en emplacement réservé qui a pour objet la mise en place d'installations liées à la station d'épuration.

Le tènement concerné, cadastré B 384, représente une superficie de 19 346 m².

Le cabinet Berthier et Associés a été sollicité pour une expertise de la valeur vénale du terrain partiellement classé en zone A et en zone UP.

Au vu du rapport d'expertise, le montant d'acquisition proposé à Monsieur SAPORITO s'élève à 39 000 Euros.

Vu l'ordonnance de vente d'immeuble en date du 23 février 2022 du Tribunal Judiciaire de Lyon autorisant la dite-vente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée B 384 appartenant à Monsieur Gérard SAPORITO pour un prix net vendeur de 39 000 Euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition du bien immobilier susvisé et tous les documents s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

